



Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de CHF 300'000.- pour le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

La défense incendie de notre commune est organisée de manière régionale par le Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral (SSCL) dont l'organigramme met en relation des corps de pompiers volontaires (SPV) et professionnels (SPP).

Le Grande Béroche a le privilège d'être à proximité du DPS2 de Cortaillod (fonctionnant avec des SPV astreints) et d'avoir sur son territoire le DPS3 de Saint-Aubin-Sauges (fonctionnement avec des SPV non astreints).

La caserne du DPS3 abrite également un équipage de « premiers répondants » ou « first responder ».

2. Contexte

Les locaux actuels utilisés par le DPS3 consistent en un hangar tempéré en béton brut dans lequel a été construit un local en bois fermé et d'un abri antiatomique type protection civile qui n'est pas directement relié au hangar.

Les locaux sont affectés de la manière suivante :

- hangar : stationnement de trois véhicules (deux véhicules pompiers et un véhicule de premier secours sanitaire) et deux remorques. Stockage sur étagères du matériel détaché, casiers pour le personnel d'intervention pompier et sanitaire. Le chauffage est assuré par un aérotherme raccordé au chauffage à distance communal ;
- construction en bois : local dédié au retraitement des dispositifs de protection respiratoire et stockage de quelques classeurs ainsi que de divers matériels non affectés à l'intervention ;
- abri antiatomique : entrée par le local de chauffage, organisé autour d'un couloir, douches, WC et accès à une cuisinette et un économat. On accède également à une pièce utilisée par les premiers répondants sanitaires pour leurs rétablissements. Suit un bureau, un séjour souvent utilisé comme local de conférence et réfectoire. Un local permettant le stockage des habits borde finalement le couloir et délimite notre partie. Les locaux sont entièrement borgnes et l'accès au reste de l'installation de protection civile est possible. Le chauffage est assuré par un système d'air pulsé, la réception téléphonique (les alarmes) est possible via un amplificateur.

Les différentes interviews réalisées ne permettent pas avec certitude de dater les différentes étapes qui ont conduit à l'occupation des locaux comme actuellement. Il semble que le hangar soit utilisé depuis plusieurs dizaines d'années (40 ans), que le module en bois date du début des années 90 et avec plus de certitude que l'abri antiatomique a été investi en 2012. Le chauffage des locaux par le CAD est complètement fonctionnel depuis 2022 après plusieurs années de pannes systémiques.

Les locaux apparaissent comme vétustes et disparates, autant dans l'abri que dans le hangar, les nuisibles (rats et souris) sont un problème récurrent.

Les locaux remplissent aujourd'hui les tâches pour lesquelles ils ont été prévus à l'époque, à savoir le stockage du matériel à l'abri des vols et des intempéries. Cependant, ils ne répondent plus à l'évolution des tâches qui incombent maintenant aux sapeurs-pompiers dans l'exploitation des infrastructures, malgré les efforts d'adaptation qui ont été jusqu'ici réalisés avec les moyens mis à disposition par les sapeurs-pompiers eux-mêmes.

En 2023, on constate que la digitalisation, les principes d'hygiène, les effectifs et le matériel ont grandement évolué. La coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) propose pour répondre aux défis actuels et futurs une série de mesures que l'on retrouve dans la conception sapeurs-pompiers 2030. La CSSP invite les communes à mettre en œuvre ces mesures.

Depuis 2021, sous l'égide du comité exécutif du SSCL (COMEX), une nouvelle organisation du corps de sapeurs-pompiers (SPV et SPP) du Littoral se met en place afin :

- de créer une unité entre les sapeurs-pompiers sur l'ensemble du Littoral ;
- de créer une meilleure collaboration entre SPP et SPV ;
- de donner envie de s'engager comme sapeur-pompier volontaire ;
- d'améliorer et d'optimiser les outils de travail ;
- d'intégrer les collaborateurs dans les réflexions ayant des impacts sur le terrain ;
- de permettre à chaque sapeur-pompier d'être reconnu dans ses missions et son travail ;
- de rendre plus claire la chaîne de commandement, du commandant aux recrues.

Ce travail a pu être réalisé grâce aux efforts et au soutien du commandant Stéphane Cosandier ainsi que du Service de la protection et de la sécurité de la Ville de Neuchâtel (SPS) qui est le mandataire du SSCL pour la protection incendie, notamment.

3. Rénovation et transformation de la caserne

C'est donc dans ce contexte et dans le même esprit, c'est-à-dire « donner envie » et « améliorer les outils de travail » que le Conseil communal souhaite rénover et transformer la caserne du DPS3 sise dans la cour derrière l'arrêt de bus du Senet à proximité du jardin public de Saint-Aubin-Sauges.



Les sapeurs-pompiers et les premiers répondants occupent les abris de la protection civile avec une salle de théorie, un bureau et un petit local matériel. Les trois véhicules (un véhicule de première intervention et un véhicule de transport d'hommes pour les SPP et un véhicule pour les premiers répondants) et le matériel d'intervention sont quant à eux dans le hangar donnant sur la cour.

Les travaux proposés vont permettre de disposer tous les locaux nécessaires ainsi que les véhicules et le matériel dans l'actuel hangar. Le plan sur la page suivante décrit bien le projet. Les locaux utilisés actuellement dans l'abri de protection civile seront libérés.

La rénovation prévoit :

- d'optimiser l'utilisation de la surface ;
- d'assurer que le matériel d'intervention soit à l'abri des événements extérieurs dégradants (nuisibles, entre autres) ;
- d'adapter les locaux aux réalités organisationnelles actuelles et futures de la RDIL (Région de défense incendie du Littoral) ;
- d'améliorer la vitrine des sapeurs-pompiers à Saint-Aubin-Sauges ;
- de proposer une solution architecturale permettant d'opérer la séparation zone noire.

4. Coût des travaux

Afin de déterminer les coûts de cette transformation, les options suivantes ont été prises en considération :

- rassemblement dans un même « volume » (hangar) du stockage matériel – véhicule et des locaux affectés aux formations théoriques et travaux administratifs ;
- marquage architectural de la séparation entre zones propres et sales (propres pour les travaux administratifs et les formations ainsi que pour le stockage et le retraitement du matériel sanitaire) ;
- conservation de deux des portes du hangar du fait de la complexité technique de proposer une variante adaptée tout en maintenant l'installation de chauffage comme elle l'est actuellement ;
- pas de construction d'un local spécifique dédié au retraitement du matériel PAR. Des mesures opérationnelles au sein de la RDIL permettent d'assurer (et avec une meilleure qualité) le retraitement des appareils de protection respiratoire ;
- mise à contribution des sapeurs-pompiers pour la réalisation de certaines tâches lors de la construction. Le financement des travaux réalisés par les sapeurs-pompiers est pris en charge par la RDIL sous réserve d'un montant plafond à déterminer.

Les coûts de ce projet sont répartis comme suit :

Positions	Coûts HT	Coûts TTC
Travaux préparatoires	10'000.00 CHF	10'810.000 CHF
Construction bois	61'000.00 CHF	65'941.000 CHF
Sanitaire	27'000.00 CHF	29'187.000 CHF
Electricité	44'000.00 CHF	47'564.000 CHF
Fenêtres	10'000.00 CHF	10'810.000 CHF
Maçonnerie	27'000.00 CHF	29'187.000 CHF
Peinture	15'000.00 CHF	16'215.000 CHF
Chauffage	23'000.00 CHF	24'863.000 CHF
Cuisine	7'000.00 CHF	7'567.000 CHF
Équipement (casiers, étagères, ...)	31'000.00 CHF	33'511.000 CHF
Divers imprévus	24'000.00 CHF	24'000.000 CHF
Total	279'000.00 CHF	299'655.00 CHF

Bien que la demande de crédit se fasse sur le montant total de CHF 300'000.-, un tiers des coûts sera subventionné.

5. Conclusion

La caserne des pompiers du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges est importante dans le dispositif sécuritaire du Littoral Ouest. Il est important pour notre population que cette caserne soit opérationnelle et que l'effectif des SPV soit maintenu, voire augmenté. Par conséquent, la création d'un environnement de travail agréable est déterminant. C'est pourquoi le Conseil communal vous propose d'accepter cette demande de crédit.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 5 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Thierry Pittet